# Devis de travaux : les mentions obligatoires et complémentaires

Méd'In Occ

## Les mentions obligatoires

- Date d'établissement du devis et durée de validité de l'offre;
- Nom, raison sociale et adresse de l'entreprise (coordonnées postales, téléphone, courriel);
- Nom et adresse du client;
- Lieu d'exécution des travaux;
- Décompte détaillé et description de chaque prestation (quantités, prix unitaires);
- Prix horaire de main-d'œuvre et modalités de décompte du temps de travail;
- Frais de déplacement éventuels;
- Sommes globales à payer (hors taxes et toutes taxes comprises), en précisant les taux de TVA;
- Date de début et durée estimée des travaux ou de la prestation*;
- Durée de validité du devis;
- Caractère gratuit ou payant du devis et, le cas échéant, coût de son établissement.

** Il peut être complexe d'indiquer ces informations dès le 1er devis. Un professionnel peut difficilement s'engager sans connaître le délai d'aller-retours, dû notamment aux négociations. Pensez à bien demander un devis à jour avec les dates finales, pour signature.*

**À noter :** pour les professionnels du bâtiment soumis à l'assurance de responsabilité décennale, l'attestation d'assurance doit obligatoirement être jointe au devis et à la facture.

## Les mentions complémentaires possibles

- Statut et forme juridique de l'entreprise;
- Numéro SIREN / immatriculation au Répertoire National des Entreprises (RNE) / Répertoire des métiers (RM) + n° du département;
- Numéro individuel d'identification à la TVA (si applicable);
- Modalités de paiement prévues;
- Modalités de réclamations et conditions du service après-vente (notamment en matière de garantie);
- Coordonnées de l'assureur et couverture géographique du contrat d'assurance professionnelle souscrit par l'artisan;
- Prix TTC détaillés des prestations proposées;
- Méthode de calcul du temps passé sur le chantier.